

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Fixation du montant des cotisations pour les communes et les EPCI

L'an deux mille vingt, le 13 février à 18 heures 30, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 7 février 2020, s'est réuni dans l'espace Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Nicolas DUMONT

Etaient présents : Pascal BAHU, Loïc BINARD-LAURENT, Jean-Pierre BOUDINELLE, Michel BOUTIN, Yves BUTEL, Bernard DAVERGNE, Robert DEBRAY, Frédéric DELOHEN, Philippe DESCAMPS, Louissette DOMET, Anne-Marie DORION, Nicolas DUMONT, Stéphane HAUSSOULIER, Guy HAZARD, Dominique HENOCQUE, Jean-Pierre LAVAL, Christophe MENNESSON, Laurent PARSIS, Annie ROUCOUX, Jean-Claude ZBOROWSKA

Etaient absents ayant donné pouvoir : Franck BOUCHEZ à Pascal BAHU, Gilles CROIZE à Loïc BINARD-LAURENT, Mathieu DOYEZ à Jean-Pierre BOUDINELLE, Sabrina HOLLEVILLE MILHAT à Bernard DAVERGNE, Vincent HETROY à Robert DEBRAY, Annie-Claude LEULIETTE à Louissette DOMET, Emmanuel DELAHAYE à Anne-Marie DORION, René CAILLEUX à Nicolas DUMONT, Jean-Marie HEMERLE à Stéphane HAUSSOULIER, Claude JACOB à Dominique HENOCQUE, Pascal LEFEBVRE à Jean-Pierre LAVAL, Eric MOUTON à Christophe MENNESSON, Marc DELANNOY à Laurent PARSIS, Patricia POUPART à Jean-Claude ZBOROWSKA

Délibération n°VP/CS.20.6

- Vu le budget primitif adopté pour l'exercice 2020
- Considérant la nécessité de fixer le montant des cotisations pour les communes et les EPCI adhérents

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide à l'unanimité:

- de fixer le montant de la contribution à verser par les communes adhérentes à la mission « PNR » à 0,80 € par habitant
- de fixer le montant de la contribution à verser par les EPCI à 2,70 € par habitant
- de fixer la contribution pour les EPCI adhérents à la mission SCoT à hauteur de 1,50€ par habitant
- de dire que la population prise en compte pour le calcul des contributions de chacun sera la population DGF pour 2020 communiquée par la Sous-préfecture d'Abbeville.

Pour Extrait conforme,
Le Président,
Nicolas Dumont

